



COMMUNE DE WUENHEIM

ANNÉE 2024, N° 2

NOVEMBRE 2024

Informations sur la page internet de Wuenheim : [http : wuenheim.free.fr](http://wuenheim.free.fr)

et sur Facebook : <https://www.facebook.com/wuenheim68>

DANS CE NUMÉRO :

Distribution 2
sacs de tri

Ballade en 2
forêt

Eclairage 2
public

Banques ali- 3
mentaires

Boîtes de 3
Noël solidaire

Exposition 3
mémoirelle

Eclairage 4
public

Caritas 4

Médaille de la 4
famille

Fonds de 4
coupes

JDC 5

Dépôt de pain 5

Arceaux vélos 5

Fibre optique 6

Battues 6

Canisettes 7

Bois de chauff- 5
fage

Déneigement 5
- sel

Qualité de vie 6

Réhabilitation du Pont du Ruisseau

Nécessité des travaux

L'ouvrage le Pont du Ruisseau érigé en

1844 présentait un

état structurel

défectueux. Lors

de la visite de l'

ouvrage, il a été

relevé des dés-

ordres pouvant

mettre en jeu à

court terme la sé-

curité des per-

sonnes et des biens. Ce

constat a été adressé à la

commune, avec copie au

CEREMA et au Préfet.

La structure était altérée par

un défaut majeur de niveau

4 qui présentait un décolle-

ment du bandeau et un dé-

crochement du tympan

Nature des travaux :

Des travaux de réhabilitation

du pont Rue du Ruisseau

traversant le ruisseau Wuen-

heimerbach ont donc été



réalisés par l'entreprise ROCA dans le cadre du Programme National Ponts.

Ces travaux comprennent des interventions aussi bien sur l'intrados que sur l'extrados du pont, visant à assurer sa stabilité et sa durabilité dans le temps.

- Travaux sur le radier
- Travaux sur la chaussée
- Travaux sur les bandeaux de l'ouvrage

- Installation d'un batardeau

La conduite d'eau a également été renouvelée sur l'emprise du pont.

Quelques chiffres

- Montant de l'investissement : 105 060 € HT
- Aide du Fonds Vert : 61 420 € (environ 60 %)
- CeA en attente

La réouverture du Pont du Ruisseau a eu lieu le 19/11/2024 au matin.

Fêtes de fin d'année Joyeux Noël Vente de sapins de Noël

Fête de Noël des Moins Jeunes

La fête de Noël est fixée au **dimanche 15**

dé c e m b r e

partir de 11h30

des fêtes. Une

avec talon ré-

été adressée aux habitants

nés en

1954 et avant.



2024 à

à la salle

invitation

ponse a

été adressée aux habitants

nés en

1954 et avant.

Réception du Nouvel An

La Municipalité de Wuenheim présentera ses vœux **le mardi 07 janvier 2025 à 19h00** à la salle des fêtes. Les habitants y sont cordialement invités.

Cette année encore, la Commune propose des arbres de Noël aux habitants. Les personnes intéressées voudront bien se faire inscrire en Mairie entre le **28 novembre et le 5 décembre 2024**. Les sapins seront à leur disposition

Samedi après-midi 7 décembre, entre 13h30 et 14h00, dans la cour de la mairie.

Tarifs, à savoir :

- petits sapins : 10€
- sapins moyens : 14€
- grands sapins : 18€
- Nordmann (15 sapins): 28€

Boîtes aux lettres accessibles durant l'hiver



Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers et dans le souci de rendre le meilleur service possible aux clients, La Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à leurs habitations.



« Trier, c'est bon
pour la planète »

Distribution des sacs de tri 2025

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) organisera **une permanence de distribution en mairie de Wuenheim le mardi 21 janvier 2025 de 09h00 à 13h00.**

Les personnes devront se présenter munies de leur badge déchetterie (**badge bleu**) pour retirer les sacs. Si vous n'avez pas encore votre badge, il vous sera attribué lors de ces permanences.

Les agents de la CCRG

vous délivreront les sacs de tri et de bio déchets nécessaires à votre foyer pour l'année 2025.

Vous pourrez confier votre badge à une autre personne afin qu'elle puisse récupérer les sacs à votre place.

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir en mairie ou de confier votre badge durant les permanences, vous pouvez vous rendre au service

« Environnement » de la

CCRG, 13, Rue de l'Électricité à Guebwiller.

Ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h – le vendredi de 8h à 12h.

Il est rappelé aussi, que d'après le règlement établi par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, **les bacs et sacs sont à sortir la veille au soir de la collecte et ne doivent pas rester dehors durant la semaine, voire davantage.**

Balade en forêt



Que ce soit pour une promenade familiale, un tour à vélo, une balade à cheval ou une randonnée la forêt constitue un terrain de jeux et de détente pour beaucoup d'entre vous. **mais avant de s'y aventurer, soyons attentifs aux dangers découlant du dépérissement de notre forêt provoqués par l'attaque de parasites, par les sécheresses etc.** Il est préférable de mettre en œuvre ces quelques conseils au cas où.

Bonne balade avec les bons réflexes !

Étudier la météo

Être surpris par le mauvais temps peut gâcher votre promenade. Mieux vaut changer votre programme du dimanche que de devoir rebrousser chemin sous des orages ou des pluies torrentielles ! Question de confort et de sécurité. Or en forêt, à l'abri sous les feuillages des arbres, on ne voit pas le temps changer, d'où l'importance de **se renseigner avant de partir.**

Éviter de se rendre en forêt dans les cas suivants :

Vents forts : chutes de branches, voire chutes d'arbres âgés ou fragilisés sont possibles... Les vents forts sont un réel danger en forêt ;

Orage : la foudre peut tomber en forêt... Mieux vaut ne pas y s'y trouver ;

Neige et brouillard : les deux pièges pour les promeneurs. Quand le décor se nappe de brume ou de neige, tout se ressemble, et il devient très facile de se perdre ;

Par temps brumeux : mieux vaut se promener l'après-midi que le matin.

Conseil & astuce : pendant la promenade, surveillez le temps en jetant parfois un coup d'œil vers le ciel. On n'y pense pas toujours, cela peut pourtant permettre de faire demi-tour à temps !

Commémoration du 80ème Anniversaire de la Libération

Le dimanche 9 février 2025 à Wuenheim

Programme :

- ◇ **9h00 :** Accueil des invités et personnalités - Place de l'Église
- ◇ **9h30 :** Messe
- ◇ **10h45 :** Cérémonie officielle au Monument aux Morts
- ◇ **11h15 :** Formation du cortège et départ vers le bas du village
- ◇ **11h45 :** Vin d'honneur servi à l'annexe et découverte de l'exposition
- ◇ **12h30 :** Repas (sur réservation)
- ◇ **Après-midi :** Visite libre de l'exposition
- ◇ **17h30 :** Clôture de l'exposition



Car la réussite de la collecte dépend de chacun d'entre nous.



Collecte des banques alimentaires

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 23 novembre 2024 de 8h à 12h à la mairie de Wuenheim pour participer à la Collecte Nationale des Banques Alimentaires !

Boîtes de Noël solidaire



Lors de la matinée du samedi 23 novembre 2024 (collecte banque alimentaire), les personnes pourront également ramener un livre, une friandise ou un produit de toilette, ou un jouet à la mairie de Wuenheim.

Les Membres du Conseil Municipal des jeunes de Wuenheim s'occuperont de remplir les boîtes.



👉 Les boîtes seront ensuite offertes avant Noël à des bénéficiaires de Saint-Vincent de Paul de Soultz.

📌 Les commerçants et entreprises peuvent aussi participer à cette opération en offrant des produits. Pour plus d'infos, contactez la mairie de Wuenheim au 03.89.76.73.13

Exposition mémorielle



L'association « **Histoire et Mémoire de Wuenheim** » prépare son exposition de fin d'année ayant pour thème « les anciennes familles de Wuenheim à travers leur quotidien ». Cette exposition se déroulera dans l'annexe de la salle des fêtes le samedi 14 décembre (de

10h à 12h et de 14h à 18h) et le dimanche 15 décembre 2024 (de 10h à 12h et de 14h à 17h). Une partie de l'exposition sera consacrée à une rétrospective des 10 années d'existence de notre association.

Venez nombreux découvrir les traces d'une partie de notre patrimoine historique à travers des agrandissements photos, des échanges et d'autres surprises. Contact : Philippe ROMINGER (président)
Portable : 06 42 33 97 10
Courriel : histoire.wuenheim@gmail.com

Dans le cadre d'un engagement pour la transition énergétique et l'économie d'énergie, après l'installation d'un nouvel éclairage leds dans la partie basse de la rue principale et dans la rue de Cernay, la dernière opération a porté sur la modernisation des 90 points lumineux avec la pose de nouvelles ampoules LED.

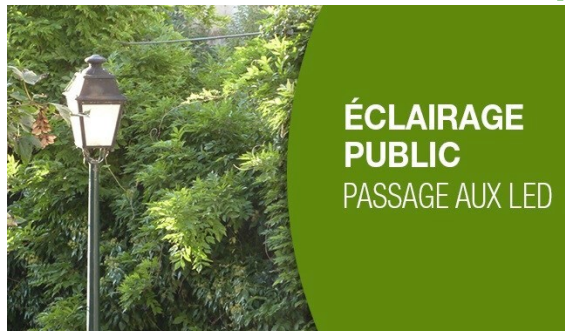
La société ETPE a réalisé ce passage à l'éclairage LED, à la fois plus performant et économe. Il permettra de réduire considérablement la consommation d'électricité, tout en améliorant la qualité d'éclairage pour les habitants tout en réduisant l'impact environnemental.

De plus, une extension de l'éclairage a été réalisée dans plusieurs rues de la commune : rue des Jardins, rue du Col Amic, rue du Vieil Armand, ainsi que la rue de Jungholtz. Ces améliorations contribueront à renforcer la sécurité et le confort des déplacements en soirée pour l'ensemble des riverains; **le nouvel équipement permet de moduler la densité de l'éclairage et d'envisager un éclairage la nuit tout en observant le plan de sobriété.**

Quelques chiffres

- Montant de l'investissement : 55 660 € HT
- Aide du Fonds Vert : 13 500€ (24 %)
- Subvention CCRG : 11 821€ (21%).
- Subvention Territoire d'Énergie Alsace : 18 517.50€ (33 %).
- Nombre de points lumineux remplacés : 90

Les lumières seront désormais allumées en soirée avec un abaissement progressif durant les heures creuses. Merci de votre compréhension et de votre soutien dans cette démarche écologique et économique !



Caritas Alsace : la solidarité en circuit court

Territoire « Mines Guebwiller » Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, y compris dans le bassin potassique et le secteur de Soultz-Guebwiller, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au

soutien des donateurs. La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en

situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an ! En 2023, les 80 bénévoles du secteur ont aidé 340 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la lutte contre la solitude, dont souffrent notamment les seniors isolés, ou encore le soutien scolaire. Ce sont les donateurs qui permettent à Caritas Alsace d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.

Médaille de l'enfance et des familles Promotion de la Fête des Mères

Peuvent obtenir la médaille de la famille, les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans, et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de pa-

rents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles. L'aîné (e) doit avoir 16 ans révolus.

Les personnes remplissant ces conditions sont invitées à se faire connaître au Secrétariat de la Mairie pour le **29 novembre 2024 au plus tard.**

Attribution de bois - Fonds de coupes 2025

La Commune propose à nouveau des fonds de coupes pour ceux qui en expriment le désir à compter du 1^{er} février 2025.



Volume limitée

La date d'attribution sera fixée ultérieurement. Les intéressés voudront bien se faire inscrire auparavant à la Mairie, **pour le 23/12/2024**

JDC : ce qui attend les jeunes lors de cette journée JDC : JOURNEE DE DEFENSE ET DE CITOYENNETE

La JDC est une journée riche en apprentissages et en échanges. Depuis le mois de septembre 2024, elle se déroule en **demijournée**, généralement de la manière suivante :

- Accueil des jeunes convoqués et formalités administratives.
- Évaluation des acquis fondamentaux de la langue française.
- Présentation des enjeux de la Défense nationale.
- Remise des certificats de participation.



Crédit vidéo : « Participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC) » de la Direction interministérielle du numérique.

Cette journée est l'occasion pour les jeunes de mieux comprendre leur rôle de citoyen et de découvrir les différents métiers de la défense.

La **Journée défense et citoyenneté (JDC)** permet aux jeunes de découvrir les enjeux de la Défense nationale, de renforcer le lien armée-Nation et de mieux comprendre le rôle de citoyen.

Pour faciliter leur compréhension et les encourager à participer à la JDC, nous vous invitons à diffuser **ce tutoriel vidéo** « Participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC) » : <https://www.dailymotion.com/video/x902k20>. Il répond aux questions les plus fréquentes et décrit le déroulement de la journée.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site officiel majdc.fr.

Nouvel aménagement pour le dépôt de pain

Bonne nouvelle ! Le nouvel espace dédié à la boulangerie est désormais réaménagé. Avec cet équipement, le dépôt de pain pourra continuer à vous régaler avec des produits frais, authentiques et de qualité. Merci à tous ceux qui ont contribué à ce beau projet qui dynamise notre commune et soutient le commerce de proximité ! Venez découvrir ce nouvel agencement et profiter des pains, viennoiseries et autre à emporter ! Merci pour votre soutien au commerce local.



Arceaux vélos

Nouvel aménagement pour les cyclistes !

La commune a récemment installé des arceaux à vélos dans plusieurs endroits stratégiques du village afin de favoriser les déplacements doux et sécuriser le stationnement des bicyclettes. Ces équipements sont à votre disposition près de la Mairie, place De Gaulle, Salle des Fêtes, city-parc...

Nous encourageons tous les habitants à profiter de ce nouvel aménagement et à privilégier les modes de transport respectueux de l'environnement. Ensemble, avançons vers une commune plus verte !



La Fibre optique à Wuenheim

La fibre est déployée ! Êtes-vous éligible ?



Accédez dès maintenant à
tous les usages offerts
par le Très Haut Débit !

====> Passez dès maintenant à la fibre optique
avant l'arrêt total du réseau téléphonique
(entre 2026 et 2030) <====

La fibre est là ! Abonnez-vous !
Le réseau fibre optique Rosace est bien installé dans la commune !

Je veux passer à la fibre, quelles démarches ?

- ☐ Je teste mon éligibilité sur le site internet www.rosace-fibre.fr
- ☒ Je suis éligible, je choisis un opérateur présent sur le réseau et sur ma commune et je prends rendez-vous pour mon raccordement à domicile.
- ☒ Je ne suis pas éligible dans l'immédiat et j'ai besoin d'être accompagné dans mes démarches consultez la rubrique « **Éligibilité et démarches** » (un référencement, une demande d'adduction, des travaux) et laissez-vous guider vers la procédure appropriée !

L'ADSL me convient ?

L'arrêt total du réseau téléphonique (2026 et 2030) est imminent !
Aujourd'hui, la technologie fibre optique vous offre une multitude d'avantages, comparée à l'ADSL qui est vouée à disparaître sur l'ensemble du territoire. Plus stable et plus performante, elle est la solution à tous vos soucis de connexion !

Plus d'information sur rosace-fibre.fr, rubrique « Éligibilité et démarches » ou sur @Lafibreensace (réseaux sociaux Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn)

Important : Dépose du réseau cuivre dans les communes haut-rhinoises !

La dépose progressive du réseau cuivre (ADSL) a débuté dans plusieurs communes du Haut-Rhin. Cette opération pourrait avoir des **conséquences directes** : Si vous n'avez pas encore migré vers une offre fibre optique, vous risquez de perdre l'accès à votre téléphone fixe et à Internet.

Pourquoi migrer vers la fibre ? Elle remplace le réseau cuivre. C'est la solution pour continuer à bénéficier de vos services numériques à domicile.

Que faire ?

1. Choisissez une offre fibre adaptée à vos besoins.
2. Planifiez la migration avant la dépose complète du réseau cuivre dans votre commune.



Lot réserve : OLLWILLER	
2024	
Vendredi 15/11	
Vendredi 29/11	
Vendredi 13/12	
2025	
Vendredi 17/01	

Lot : VIGNOBLE	
Lot 2 : M. Christophe ROTH	
2024	
Dimanche 24/11	
Samedi 30/11	
Samedi 21/12	
Jeudi 26/12	

Lot : FORET

Lot 1 : M. Eloi GEWISS	
2024	
Week-end 16-17/11	
Week-end 23-24/11	
Week-end 30/11-01/12	
Week-end 07-08/12	
Week-end 14-15/12	
Week-end 21-22/12	
Jeudi 26/12	
Week-end 28-29/12	
2025	
Week-end 04-05/01	
Week-end 11-12/01	
Week-end 18-19/01	
Week-end 25-26/01	
Samedi 01/02	

Canisettes pour chien

 Nouveauté à Wuenheim : des canisettes pour nos amis à quatre pattes ! 

La commune de Wuenheim est heureuse de vous annoncer la mise en place de canisettes à divers endroits de notre village. Ces espaces spécialement aménagés sont à disposition pour faciliter la propreté des lieux publics et garantir un cadre de vie agréable pour tous.

Site : Eglise - Cimetière - salle des Fêtes

Nous invitons tous les propriétaires de chiens à utiliser ces installations .

Merci de l'intérêt que vous porterez à la propreté et à l'hygiène de nos espaces publics.



 **URGENCE GAZ : 03 89 62 25 00**

 **URGENCE EAU : 03 89 62 25 01**



Contactez directement le service d'urgence dépannage au 0972 675 068

Bois de chauffage



Pour 2025, le bois de chauffage ne sera coupé qu'en fonction des demandes et uniquement pour les habitants de Wuenheim (12 stères maxi par an et par foyer).

Les personnes intéressées par l'achat de bois enstéré (1m x 1m), transport non compris (bois à chercher en forêt), sont invitées à s'inscrire en mairie **avant le 31 janvier 2025.**

Déneigement - Sel



Pour l'hiver 2024/2025, le déneigement et le salage des rues du village seront assurés par une entreprise.

Un salage raisonné qui concilie sécurité et environnement, sera à nouveau mis en œuvre.

Du sel de déneigement sera mis à disposition des habitants aux 7 endroits suivants :

Rue de la Fonderie (à hauteur du N° 20)

Angle rue du Gazon / rue du Tir

Rue Saint-Gilles (à proximité des 3 salles)

Place de Gaulle

Rue Principale (à hauteur du N° 9)

Place de la mairie

Chapelle (haut du village)



**« Joyeuses Fêtes
de fin d'année à
toutes et à tous »**



La période des fêtes de fin d'année est arrivée ! Profitez de ces instants privilégiés en famille, entourés de la chaleur de vos proches. Toute l'équipe municipale vous envoie ses vœux les plus sincères pour des fêtes de fin d'année joyeuses et empreintes de bonheur !

Quelques règles qui participent à la qualité de la vie

TRANQUILLITE PUBLIQUE :

Nous vous remercions d'observer les règles usuelles en vue d'assurer la tranquillité publique et le respect du voisinage.

Par ailleurs, il est demandé à tous les utilisateurs du terrain d'activités, rue du Vieil Armand, de veiller à l'application du règlement d'utilisation affiché sur le terrain. L'accès aux véhicules deux roues, quatre roues et chevaux est interdit.

TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE - BRUIT DU VOISINAGE

Il est rappelé que l'utilisation d'engins et/ou d'outillage bruyants (tondeuses à gazon – tronçonneuses – disqueuses – raboteuses) ne doit pas causer de gêne pour le voisinage et est interdit les dimanches et jours fériés. Cette gêne ne se fait pas uniquement sur l'intensité du bruit, mais aussi sur la durée !

« Les bruits de voisinage sont des **bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores**. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit. »

PROPRETE :

Le règlement sanitaire départemental mentionne les devoirs de propreté incombant aux riverains (propriétaires ou locataires) de rue, route ou chemin public ou privé :

- désherber sur toute la longueur des propriétés
- élaguer les haies, arbustes ou arbres dépassant des propriétés
- nettoyage régulier des trottoirs et caniveaux. Il est rappelé aux habitants qu'il leur incombe de ramasser les feuilles mortes devant leur propriété.

Par ailleurs, suite aux orages et rafales de vent de plus en plus fréquents et violents, il est recommandé à toutes les personnes concernées de procéder à l'élagage régulier des arbres à l'intérieur de leur propriété, ceci afin d'éviter qu'ils ne tombent sur la voie publique ou chez les voisins.

Ruisseau « Wuenheimerbach » : il est demandé de ne rien jeter, ni déposer dans le lit du ruisseau ou sur ses berges (pas de gravats, pas de tonte de gazon ou autre) **et de procéder à l'enlèvement des arbres morts à proximité des berges du ruisseau, ceci sur toute la longueur du ruisseau situé sur le ban communal.**

Respect du ban communal : il est demandé de veiller à l'environnement et de ne pas laisser traîner ou casser sciemment des bouteilles, de dégrader des sentiers communaux et l'abribus, place de Gaulle.

NOS AMIS LES CHIENS :

Il est rappelé aux propriétaires de chiens : que les chiens doivent être tenus en laisse; que leur divagation est strictement interdite qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage qu'il ne faut pas laisser les chiens faire leurs besoins sur les trottoirs et autres rues (ou ruelles) publiques; qu'ils sont civilement responsables des dégâts ou accidents dont leur animal peut être la cause ;qu'il y a lieu de respecter la loi concernant les animaux dangereux et errants en application depuis le 01/07/1999.

Par ailleurs, il a été signalé par les locataires des chasses communales, une recrudescence de chiens non tenus en laisse dans la forêt et dans le vignoble.

NOS AMIS LES CHEVAUX :

Plusieurs réclamations sont parvenues en mairie concernant la circulation des chevaux dans le village, notamment au sujet de la détérioration de chemins ruraux et des crottes en pleine rue ou sur la piste cyclable.

Il est rappelé aux cavaliers : de ne pas emprunter les chemins ruraux par temps de pluie; de ramasser les crottes principalement dans les rues macadamisées et sur les pistes cyclables.

DECHETS ET FEUX :

Le brûlage à l'air libre (même en incinérateur individuel) ainsi que la production continue et prolongée de fumée épaisse sont interdits (Art. 84 et 99.9 du Règlement Sanitaire départemental).

L'utilisation de barbecue est autorisée sous conditions de ne pas "enfumer" ses voisins.

VEHICULES A MOTEUR :

Il est de plus en plus signalé en mairie **des nuisances sonores** dues aux motos et autres mobylettes bruyantes. Ont également été signalée **la vitesse** de certains véhicules dans le centre du village ainsi que le non respect des règles de stationnement. Ces faits ont été transmis aux forces de l'ordre qui procéderont à des contrôles de vitesse et autres.